

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Place aux jardins - Développement des dynamiques jardins
partagés sur le territoire communautaire - Subvention 2013 - Convention -
Décision - Autorisation**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association *Place aux jardins* est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a été créée le 27 août 2012. C'est une association sans but lucratif et d'éducation populaire. Son siège social est situé 84 avenue du Président Kennedy à Pessac.
Elle est affiliée au réseau *Jardin dans Tous ses États*.

1 - Objet de l'association et moyens humains

L'association *Place aux jardins* a pour objet statutaire le lien à la terre, le lien aux autres et le développement de dynamiques collectives et solidaires. Elle a pour but :

- de promouvoir tout projet lié à la nature, au respect de l'environnement, à la biodiversité, à l'écocitoyenneté et à l'économie sociale ;
- de favoriser des pratiques quotidiennes solidaires et alternatives porteuses de sens, de lien social et de convivialité ;
- d'aider à l'émergence de jardins et d'espaces participatifs, pédagogiques, écologiques, ouverts à tous et sources de créativité, de mixité sociale ;
- d'organiser des actions de sensibilisation, d'échanges, d'éducation et de formation sur le développement durable.

L'association *Place aux jardins* compte :

- 12 adhérents ;
- 5 bénévoles ;
- 2 salariés (1,57 en équivalent temps plein travaillé).

2 - Le programme d'actions

La démarche de l'association *Place aux jardins* a pour objectif de pérenniser des projets de jardin et de développer des "dynamiques locales jardin" en cohérence et en complémentarité avec l'existant. Cette démarche s'adresse aux communes, ainsi qu'aux porteurs de projets qui souhaitent un accompagnement.

Les projets de jardins doivent concerner des publics précaires et en insertion, des projets offrant une mixité sociale et intergénérationnelle.

L'ensemble des acteurs du jardin partagé se fondent sur les valeurs et méthodes d'intervention du réseau national du *Jardin Dans Tous Ses États*.

L'action de l'association *Place aux jardins* sur le territoire communautaire porte sur des projets qui peuvent nécessiter, soit un avis spécialisé, soit un accompagnement technique plus complet.

Les principes de cette intervention ont pour but d'atteindre à terme l'autonomie maximale des jardins et des acteurs, une meilleure économie de ressources, l'intégration des dimensions "alimentation et cuisine" et "santé nutrition". L'association assurera une mise en réseau des acteurs et jardins au niveau communal et intercommunal, en visant une dimension communautaire.

L'association *Place aux jardins* mobilise d'autres acteurs pour le développement de leurs projets :

- la structure porteuse du jardin, marquant ainsi son implication concrète, en fonction de ses moyens ;
- la commune, en fonction des objectifs et de la taille du projet, dans un souci de pérennité à moyen terme (fonctionnement, investissement, apports en nature...).

3 - Les modalités d'interventions

L'association propose d'accompagner les projets de jardin et de former les acteurs.

L'accompagnement de projets de jardin peut se faire sous deux formes :

- un accompagnement simple afin de fédérer et de mutualiser les initiatives jardin au sein de la commune ;
- un accompagnement plus approfondi pour les projets plus complexes comme le micromaraichage, l'autoproduction ou le jardin collectif d'insertion sociale.

Dans chaque cas, une 1^{ère} phase permettra de co-construire le projet (si nécessaire), de repérer les acteurs et partenaires locaux et, surtout, de définir précisément les modalités d'accompagnement adapté à chaque projet. L'accompagnement suivra en 2^e phase.

La formation des acteurs est proposée sur deux thématiques : jardinage naturel et "du jardin à la cuisine" sur les sites de Cenon et de Pessac.

Les accompagnements proposés par l'association *Place aux jardins* se situent essentiellement aux temps 1 à 3 de la fiche méthodologique figurant en annexe et viennent compléter les accompagnements de l'association *Les Jardins d'aujourd'hui* qui se situent essentiellement aux temps 0 et 1.

La délibération communautaire n° 2013/0464 du 28 juin 2013 a attribué à l'association *Les Jardins d'aujourd'hui* une subvention de 15 000 €.

4 - Communication

Sont prévues les actions de communication suivantes :

flyer de l'association, plaquette de communication sur l'action, site blog "*Place aux jardins*", articles avec contact presse (journal Sud-Ouest, émission radio O2 radio, contribution aux ateliers, colloques et manifestations sur la thématique.

5 - Le budget de l'action se décompose ainsi :

BUDGET PRÉVISIONNEL 2013 (€)			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Achats	3 000	Ressources propres	16 900
Honoraires	14 000	État : DRAAF	7 500
Transports et déplacements	2 900	État : ARS	7 500
Salaires et charges	21 400	Communauté urbaine de Bordeaux	15 000
Frais de structure	10 000	CNASEA (emplois aidés)	4 400
Total dépenses	51 300	Total recettes	51 300

Le cout total de l'action de l'association *Place aux jardins* est de 51 300 €. Cette association sollicite une participation financière de La Cub d'un montant de 15 000 €, soit 29,24 % du montant total de ce programme.

Cette demande de subvention répond aux critères d'éligibilité définis par la délibération n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature visant, notamment, à accompagner les associations sur les natures d'opérations suivantes « Travaux d'aménagement, de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages ».

- intérêt communautaire : projet nature (valorisation de la nature en ville) ;
- ouverture ou service rendu au public : tous les habitants de La Cub ; particulièrement les publics précaires, en insertion, et les personnes issues des quartiers sensibles ; cohésion sociale ; mixités sociale et générationnelle ;
- protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages ; développement des jardins partagés en lien avec les politiques communautaires notamment 55 000 ha pour la nature ;
- cofinancements : ce projet bénéficie des cofinancements de l'État (DRAAF et ARS) et du CNASEA.

Ainsi, la participation communautaire pour le programme d'actions 2013 s'effectuera sous forme d'une subvention d'un montant de 15 000 € et aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales.

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE

La Communauté urbaine a la volonté de soutenir les actions qui visent au maintien de la biodiversité et à la gestion raisonnée des espaces naturels de son territoire,

DÉCIDE

Article 1 – Une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € est attribuée à l'association *Place aux jardins* pour l'année 2013 au titre du "Développement des dynamiques jardins partagés sur le territoire communautaire".

Article 2 – Monsieur le président est autorisé à signer la convention financière ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 – Monsieur le président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 – La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement : chapitre 65 – compte 6574 – fonction 8330 – CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 JANVIER 2014

PUBLIÉ LE : 16 JANVIER 2014

M. SERGE LAMAISSON